

INONDATIONS et COULEES DE BOUE

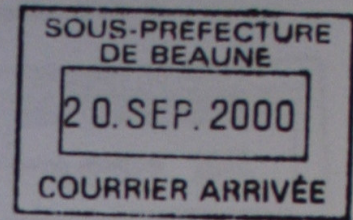
suite à orage du 12 septembre 2000

COMMUNE DE SANTENAY



ANNEXE N° IDEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE
CATASTROPHE NATURELLES

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
modifiée



Commune de : Santenay
Département de : côte d'or
Arrondissement de : Beaune
Canton de : Nolay

1. Date et heure

- de début du phénomène : 21H30'
- de fin du phénomène : 3H-

2. Identification du phénomène

A. Inondations

- A1 - inondation de plaine (débordement direct d'un cours d'eau)
préciser le ou les cours d'eau concernés.....
.....
.....
- A2 - inondation par crue torrentielle.....
- A3 - inondation par ruissellement en secteur urbain
- A4 - inondation par remontée de nappe phréatique

B. Coulées de boue.....

C. Phénomène lié aux actions de la mer

- C1 - submersion marine.....
- C2 - recul du trait de côte.....

D. Mouvements de terrain

- D1 - affaissement de terrain.....
- D2 - effondrement de terrain.....
- D3 - éboulement et chute de blocs et/ou de pierres.....
- D4 - glissement et coulée boueuse associés.....
- D5 - érosion de berges.....
- D6 - laves torrentielles.....
- D7 - sécheresse ou sécheresse/réhydratation des sols.....

- E. Avalanches.....
- F. Séismes.....
- G. Autres phénomènes (en préciser la nature).....

3. Dommages

■ biens privés (constructions)

- détruits à 100 %..... ~~oui~~/non
- endommagés..... ~~oui~~/non
- nombre de constructions affectées : 45 (tous sol, eaux, habitations, garage)

■ pertes d'exploitation

- agricoles..... ~~oui~~/non
- commerciales..... ~~oui~~/non

■ biens publics

- infrastructures de transport..... ~~oui~~/non
- bâtiments publics..... ~~oui~~/non

■ terrains emportés

- par la crue..... ~~oui~~/non
- par la mer..... ~~oui~~/non
- par le mouvement de terrain..... ~~oui~~/non

■ autres dommages (corporels par exemple)..... Néant

4. Précédentes reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle : (préciser la date de ou des arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle).

orage juin 1988

5. Mesures de prévention existantes et envisagées : (étude ou travaux, prise en compte dans le P.O.S., P.P.R., arrêté de mise en péril...)

Dossier communal sur les risques majeurs établi conjointement par la préfecture et la mairie pour la commune de Santenay

Fait à Santenay le 18/09/00

LE MAIRE

[Signature]





MAIRIE DE
SANTENAY
21590 (CÔTE-D'OR)
Tél. 03.80.20.60.32
Fax 03.80.20.66.06

de l'arrondissement de Beaune
de Santenay

LISTE DES INTERVENTIONS EFFECTUÉES SUITE A L'ORAGE
DU 12 SEPTEMBRE 2000

Santenay le 18 septembre 2000.

ORAGE DU 12/09/00

DEGATS SUBIS PAR LA VOIRIE COMMUNALE:

Plusieurs rues endommagées par les coulées de boues.

Revêtement arraché, trottoirs et chaussée défoncés:

- Rue du Rognier.
- Avenue des Sources.
- Rue de la Chapelle.
- Rue des grands murs.
- Rue de Narosse.

Interventions des entreprises suivantes à la date du 18/9/00:

- Travaux publics Jordéry, pour le dégagement de la terre sur la chaussée: 3 journées.
- Carrières Robert: location d'un camion: 2 journées 1/2.
- Brochot pour le nettoyage des canalisations : environ 4 journées.
- Nettoyage des lieux publics par le personnel communal.

Reste encore quelques interventions, notamment le ramassage de la boue évacuée par les particuliers, et le balayage des routes.

Le Maire.

D DUBROMEL.



LE CHEF DE CORPS
DE SANTENAY

INONDATIONS et COULEES DE BOUE

suite à orage du 12 septembre 2000

COMMUNE DE POMMARD

ANNEXE N° I

SOUS-PRÉFECTURE
DE BEAUNE
18. SEP. 2000
COURRIER ARRIVÉE

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLES

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
modifiée

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR
Arrondissement de Beaune
COMMUNE DE POMMARD

Commune de :
Département de :
Arrondissement de :
Canton de : *Beaune Nord.*

Nuit du 11.9.00
1. Date et heure *au 13.9.00*
■ de début du phénomène : *21h 30 mn*

■ de fin du phénomène : *22 heures*

2. Identification du phénomène

A. Inondations

- A1 - inondation de plaine (débordement direct d'un cours d'eau)
préciser le ou les cours d'eau concernés.....
- A2 - inondation par crue torrentielle.....
- A3 - inondation par ruissellement en secteur urbain
- A4 - inondation par remontée de nappe phréatique

B. Coulées de boue.....

C. Phénomène lié aux actions de la mer

- C1 - submersion marine.....
- C2 - recul du trait de côte.....

D. Mouvements de terrain

- D1 - affaissement de terrain.....
- D2 - effondrement de terrain.....
- D3 - éboulement et chute de blocs et/ou de pierres.....
- D4 - glissement et coulée boueuse associés.....
- D5 - érosion de berges.....
- D6 - laves torrentielles.....
- D7 - sécheresse ou sécheresse/réhydratation des sols.....

- E. Avalanches.....
- F. Séismes.....
- G. Autres phénomènes (en préciser la nature).....

3. Dommages

■ biens privés (constructions)

- détruits à 100 %..... ~~oui~~/non

- endommagés..... oui/~~non~~

- nombre de constructions affectées : *une bonne dizaine.* (*beaucoup n'ont pas, à ce jour, déclaré leur sinistre.*)

■ pertes d'exploitation

- agricoles..... ~~oui~~/non

- commerciales..... ~~oui~~/non

■ biens publics

- infrastructures de transport..... ~~oui~~/non

- bâtiments publics..... ~~oui~~/non

■ terrains emportés

- par la crue..... oui/~~non~~ *terre de coteau (vignes) murs arrachés.*

- par la mer..... oui/non

- par le mouvement de terrain..... oui/non

■ autres dommages (corporels par exemple).....

4. Précédentes reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle : (préciser la date de ou des arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle). *(pas de déclaration à cette époque.)* *Dernier orage dévastateur :*

7 Août 1975-

5. Mesures de prévention existantes et envisagées : (étude ou travaux, prise en compte dans le P.O.S., P.P.R., arrêté de mise en péril...)

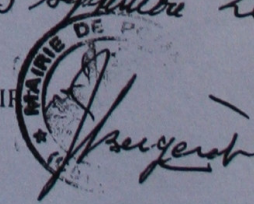
Grosses réalisations faites par les différentes municipalités -

Fait à,

POMMARD

le *15 septembre 2000*

LE MAIR

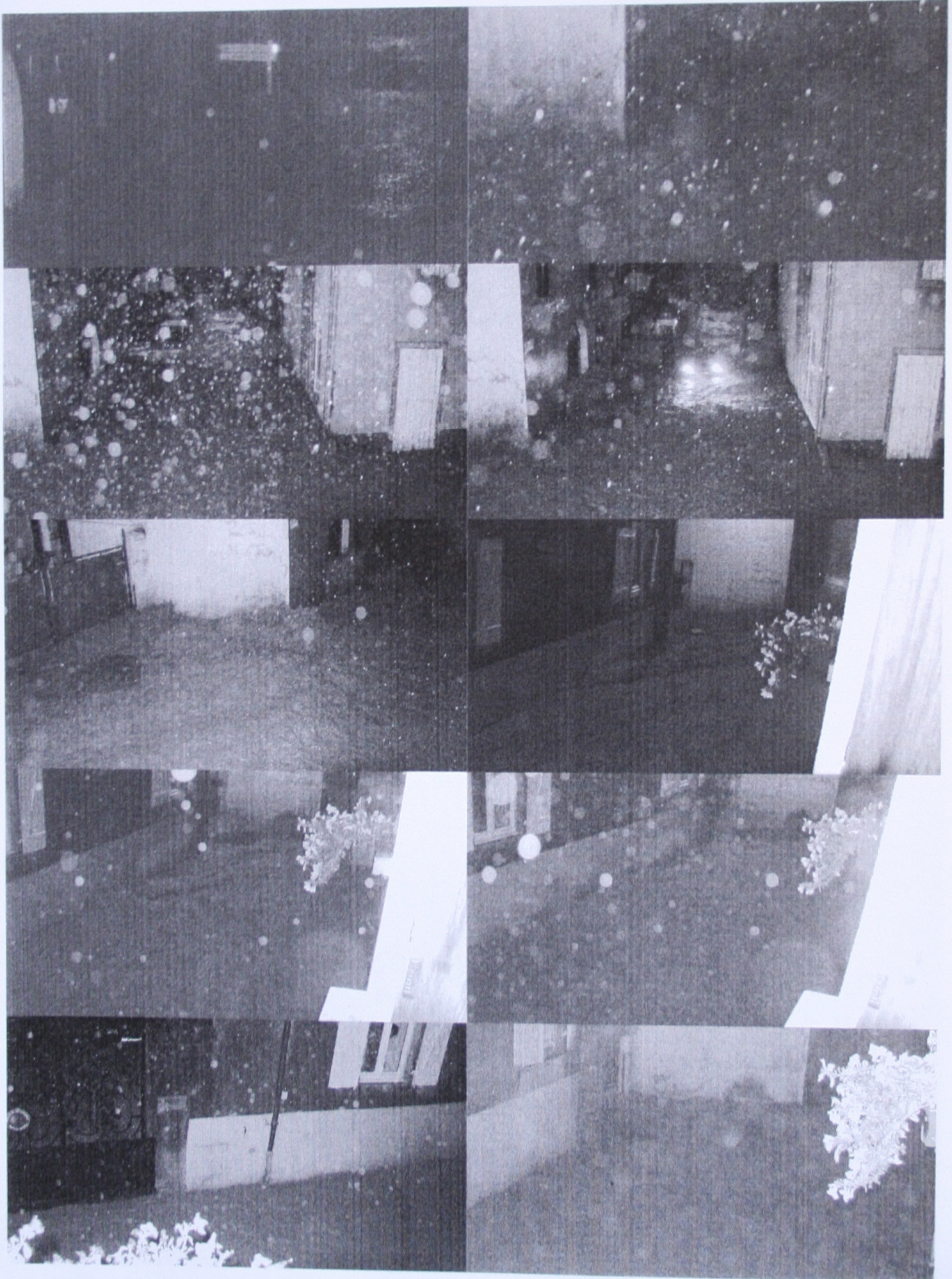


1/ Bassins (ou bacs) de rétention : 15

2/ Grilles avaloirs dans le village. (2m² chacune.)

Les ouvrages sont chaque année 16 entretenus et vidés ou nettoyés, mais s'avèrent la plupart du temps insuffisants devant l'ampleur du volume d'eau estimé, soit pour cette nuit du 12 au 13 sept. 00 : 50 l/m².

Sinistre inondations du Charmillot 12/09/2000



INONDATIONS et COULEES DE BOUE

suite à orage du 12 septembre 2000

COMMUNE DE VOLNAY

CATASTROPHES NATURELLES

Loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée

FICHE DE SYNTHESE

MAIRIE de : VOLHAY
Arrondissement de BEAUNE
Canton de : BEAUNE - NORD

1 Date et heure :

- de début de l'événement : 12/09/2000 à 21h30
- de fin de l'événement : 12/09/2000 à 23h00

2 Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné).....
- eaux de ruissellement
- coulée de boue
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain.....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) ..
- avalanche
- secousses telluriques, séisme
- raz de marée.....
- autres événements (en préciser la nature).....

3 Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels
- toitures arrachées ou endommagées.....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules.....
- habitations détruites ou endommagées.....
- terrains emportés.....
- autres dommages (en préciser la nature).....

4 Inondations et coulées de boue

Catégories de sinistres ou biens endommagés	Indicateurs physiques	Estimations financières
<ul style="list-style-type: none"> - particuliers - artisans, commerçants ou industriels - bâtiments publics - bâtiments agricoles et cheptel 	<p>Maisons - Caves.</p> <p>Carrière - Chapelle.</p>	<p>20000F (1 particulier)</p> <p>20 à 36h de travaux de déblaiement.</p>

5 Sinistres survenus sur le territoire de la commune durant les trois années précédant le sinistre : (en précisant la nature et les dates).

Tempête de décembre 1999.

Fait à, VOLNAY

le 26 Octobre 2000

LE MAIRE,



[Handwritten signature]



ARRONDISSEMENT
DE
BEAUNE

Tél./Fax 03.80.21.62.52

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

MAIRIE DE VOLNAY

21190 VOLNAY

Monsieur le Maire de Volnay
à
Conseil Général de Côte d'Or

Volnay, le 14 septembre 2000

Objet : Orage du 12 septembre 2000.

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous signaler que l'orage du 12 septembre dernier, très violent, a causé des dommages importants dans certaines rues du village.

Le revêtement a été soulevé, des aqueducs se sont effondrés, de la terre et des cailloux ont obstrué les grilles d'évacuation et des plaques ont été emportées. Afin de permettre aux viticulteurs de vendanger dans de bonnes conditions, nous avons été amenés à entreprendre des travaux de déblaiement.

Par délibération, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, le Conseil municipal demande l'obtention d'une subvention au titre des dégradations exceptionnelles.

Un devis et une notice explicative ont été demandés à la Direction Départementale de l'Équipement et vous seront transmis dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Ch. Rossignol.